



BARÈME D'HONORAIRES

SAS FKM Immobilier

SAS au capital de 3.000,00 € - RCS de CLERMONT FERRAND 850 820 732

Siège social : 2 avenue du Maréchal Leclerc – 63800 COURNON D'AUVERGNE

Tel : 04.73.77.51.40 - E-mail : cournondauvergne@lafortet.com

Ventes – Barème à compter du 21 mars 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 60.000 €	5.000,00 €
De 60.001 à 100.000 €	8 %
De 100.001 à 150.000 €	7 %
De 150.001 à 200.000 €	6 %
De 200.001 à 250.000 €	5,5 %
De 250.001 à 350.000 €	5 %
De 350.001 à 450.000	4,5 %
Plus de 450.001 €	4 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Honoraires d'estimation : 150,00 € TTC à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence sous un délai d'un mois de la remise du dossier).

N° TVA intra-communautaire : FR10850820432 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte(s) professionnelle(s) n° CPI 6302 2019 000 041 432 délivrée(s) par la CCI de CLERMONT FERRAND 63000, 148 bd Lavoisier – Activité(s) : Transaction et Gestion immobilière - Garantie financière Transaction et Gestion :SMA BTP SA, 8 rue Louis Armand CS71201 – 75738 Paris Cedex 15

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION.-
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

		Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	Moins de 50 m ²	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
	De 50 m ² à 100 m ²	7 € TTC / m ² de surface habitable	7 € TTC / m ² de surface habitable
	De 101 m ² à 199 m ²	6 € TTC / m ² de surface habitable	6 € TTC / m ² de surface habitable
	A partir de 200 m ²	5 € TTC / m ² de surface habitable	5 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée		3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation		50 € TTC	X

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
État des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m ²	X
État des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150 € / non facturé)

État des risques et pollution (ERP) : 10 € à la charge du bailleur

Gestion locative : 8 % TTC des sommes encaissées.

Avenant et/ou renouvellement de bail habitation : 150,00 € TTC

Avenant et/ou renouvellement de bail professionnel ou commercial : 450,00 € TTC